



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 23 novembre 2023

N° 24 **Attributions de subventions aux commissions coup de pouce et bourse au permis.**

		<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres composant le Conseil Municipal	49	Nomenclature : 5.2
Membres en exercice	49	Numéro : 094-219400686-20231123- Imc1795-DE-1-1
Membres présents	39	Date réception : 27 novembre 2023
Membres excusés et représentés	7	
Membres absents non représentés	3	
Pour	46	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 23 novembre 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 39, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 17 novembre 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Pierre FERRERO, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

Mme Marion COHEN SKALLI qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Aurélien PREVOT qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Dominique BLÉHAUT qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Vincent PUIG qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à M. Téo FAURE.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Étaient absents non représentés :

Mme Carole DRAL, M. Claude SOUSSY, M. Laurent DUBOIS.

N° 24

OBJET : Attributions de subventions aux commissions coup de pouce et bourse au permis.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 1^{er} octobre 2020 portant approbation de la composition et de la désignation des membres de la commission « Coup de pouce » et Bourses aux permis »,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2021, approuvant le règlement établi par le service jeunesse.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2021, approuvant le règlement de la Bourses au permis et du contrat de prestations avec les auto-écoles,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2021, approuvant le règlement de la commission « Coup de Pouce »

VU la proposition de la commission « Coup de Pouce et Bourse au Permis » réunie le 16 octobre 2023.

VU l'avis de la Commission Affaires scolaires, animations, culture, sports, relations internationales, mémoire et monde combattant en date du 13 novembre 2023,

CONSIDERANT que le service jeunesse a mis en œuvre une opération « Coup de Pouce en faveur des jeunes saint mauriens âgés de 11 à 25 ans , destinée à promouvoir et à soutenir quelques projets personnels, scolaires ou professionnels.

CONSIDERANT que le cadre de l'opération « Coup de Pouce » six projets ont été étudiés et retenus par la commission du 16 octobre 2023.

CONSIDERANT que le service jeunesse a mis en œuvre une opération « Bourse au Permis » en faveur des jeunes saint mauriens âgés de 17 à 25 ans destinée à les aider à passer leur permis de conduire (B) en échange d'une action citoyenne dans une logique d'intérêt général,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'opération « Bourse au Permis » huit projets ont été étudiés et retenus par la commission du 16 octobre 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve l'attribution de subventions pour un montant de 6 000 euros pour les projets figurant dans l'annexe jointe.

Dit que ces subventions seront imputées au budget 2023 de la Ville.

N° 24

OBJET : Attributions de subventions aux commissions coup de pouce et bourse au permis.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 23 novembre 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 27 novembre 2023 et
de la notification le 30
novembre 2023

Le Directeur Général des
Services

Frederic ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

ANNEXE COMMISSION COUP DE POUCE ET BOURSE AUX PERMIS

<p>CHARLES LEGOFF –Coup de pouce</p> <p>Actuellement lycéen en 2d générale à Montalembert (Nogent sur Marne), Charles a le projet de partir dans le groupe Excellence National de Sarcelles, structure du projet de performance fédéral de la fédération française de natation.</p> <p>Cela lui permettra de suivre une 1^{ère} générale avec des horaires aménagés en intégrant une section d'Excellence Sportive en tant que SHN Scolaire (sportif de haut niveau scolaire)</p>	<p>1 000 €</p>
<p>Iana ELMITWALLI–Coup de pouce</p> <p>En 3^{ème} année en l'école de commerce (EM Normandie), il a été proposé à Iana de pouvoir étudier un semestre à Istanbul, dans une université partenaire (Bahcesehir University).</p> <p>Cela lui permettra de découvrir de nouvelles méthodes de travail dans le monde du commerce et du management.</p> <p>Sa passion pour la photo lui permettra également de capturer la beauté de cette ville et de ses habitants.</p> <p>Le départ est prévu au mois de septembre 2023, pour un retour fin janvier 2024.</p>	<p>1 000 €</p>
<p>Chaïma MJANDEL–Coup de pouce</p> <p>Etudiant en 5^{ème} année de Médecine, Chaïma a pris conscience des besoins fondamentaux en termes de soins au-delà des frontières françaises.</p> <p>L'association « les médecins de Chinguetti Pakbeng » va lui permettre de pouvoir partir en mission au Vietnam en zone rurale pour assister les médecins sur place où l'accès aux soins est très rudimentaire.</p> <p>Le départ est prévu le 30 novembre 2023 pour un retour le 18 décembre 2023.</p>	<p>1000 €</p>

<p>Maylis STOHR–Coup de pouce</p> <p>Depuis quelques temps Maylis souhaite comprendre le fonctionnement des dispositifs médicaux. Cela l’a incitée à suivre des enseignements scientifiques complémentaires.</p> <p>L’accomplissement du cursus Médecine-Sciences en Ingénierie à la Sorbonne a confirmé son choix de poursuivre en césure un Master 2 en ingénierie biomédicale et rejoindre une équipe de recherche à Boston de février à juin 2024.</p>	<p>1 000 €</p>
<p>Lise FERNANDES –Coup de pouce</p> <p>Etudiante en hôtellerie à l’école Médéric à Paris, Lise doit effectuer un stage à l’étranger comme assistante gouvernante dans un hôtel 5 étoiles dans le cadre d’Erasmus.</p> <p>Ce stage se déroulera à Amsterdam aux Pays-Bas de novembre 2023 à avril 2024.</p> <p>Cela lui permettra d’améliorer ses compétences en anglais, indispensables dans un environnement professionnel exigeant.</p>	<p>1 000 €</p>
<p>Benoît PAYET–Coup de pouce</p> <p>Actuellement en dernière année de Master à l’EM Lyon, Benoit a pour projet de partir en Inde pendant 4 mois, dans une école partenaire pour participer à des cours de haut niveau en collaborant avec des professeurs et des chercheurs indiens pour affiner ses connaissances en finance d’entreprise.</p> <p>L’Inde s’est démarquée comme un choix fascinant car ce pays regorge d’une richesse culturelle, d’une histoire millénaire.</p> <p>Pour nous faire partager cette expérience, Benoit s’engage à faire une exposition de son projet à la maison des étudiants à son retour.</p>	<p>1 000 €</p>